
Ski alpin

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ive doit :

- ☐ Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- ☐ Consacrer le nombre d'heures minimum d'entraînement suivants :
 - 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
 - 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
 - 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire

(Les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération. Les heures reconnues sont celles qui figurent dans le plan d'entraînement présenté dans le dossier, qu'il s'agisse d'heures d'entraînement spécifique ou de condition physique)

- ☐ Être membre d'un ski-club Giron jurassien des clubs de sports de neige et être sélectionné-e pour le CRP (centre régional de performance)
- ☐ Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (7^e à 11^e)

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

- ☐ Être membre d'un ski-club du Giron Jurassien des clubs de sport de neige et être sélectionné-e pour le CRP
- ☐ Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

Enseignement postobligatoire

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

- ☐ Être membre d'un ski-club du Giron Jurassien des clubs de sport de neige et être sélectionné-e pour le CRP
- ☐ Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

 Références

Attestation du Giron Jurassien

 Remarques

Les critères neuchâtelais sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Retrouvez toutes les infos utiles au programme SAE-SAA sur [notre page dédiée](#) (délais, documents à fournir, personnes de contacts, ...).

Cycle 2 : dans la mesure du possible, l'allègement d'horaire consistera à permettre aux jeunes talents de débiter l'entraînement à l'heure.

Mise à jour : mars 2025